



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2021/097

**OBJET : ACHAT DE MOYENS DE SURVEILLANCE DES  
ZONES INCENDIÉES**

**Nombre de Conseillers Communautaire en exercice : 45**

**Nombre de Conseillers présents : 33**

**Nombre de Conseillers présents et représentés : 40**

**Quorum : 15**

**Date de convocation : 2 juillet 2021**

**Date d'affichage de la convocation au siège : 2 juillet 2021**

**Le 8 juillet de l'année deux mille vingt  
et un à 18h30**

à Martillac – Salle du Conseil

Le Conseil Communautaire de la  
Communauté de Communes de  
Montesquieu, légalement convoqué, s'est  
réuni sous la présidence de Bernard FATH.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	P (visio)	
BARRÈRE Philippe (Maire)	P		CAUSSÉ Anne-Marie (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	A		PEREZ Gracia (Maire)	P	
DUFRANC Michel (Maire)	A		BARBAN Laurent (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		TAMARELLE Christian (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	P		BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		BONNETOT Aurore	E	Mme PRÉVOTEAU
TALABOT Martine	P		GILLET Jean-Paul	P	
LAGARDE Valérie	P		LABASTHE Anne-Marie	E	M. BARBAN
CLAIR Jean-Georges	P		MOUCLIER Jean-François	E	M. AULANIER
DABAN Mathieu	P		PERPIGNAA GOULARD Véronique	E	M. AULANIER
BALAYÉ Philippe	P		PRÉVOTEAU Marie-Louise	P	
BOURROUSSE Michèle	P (visio)		VIGUIER Marie	P (visio)	
GACHET Christian	P		POLSTER Monique	A	
MONGE Jean-Claude	P (visio)		SIDAOUI Alain	A	
SAUNIER Catherine	P (visio)		CHEVALIER Bernard	P	
DURAND François	P		SABY Nadia	P	
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BOURRIER Sylviane	E	M. LAFFARGUE	BÉTENCOURT Catherine	E	Mme BURTIN-DAUZAN
LAFFARGUE Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François	P (visio)	
MARTINEZ Corinne	P		FAURE Christian	E	M. CLÉMENT
SOUBELET Véronique	P		GIRAUDEAU Isabelle	A	
AULANIER Benoist	P				

Le conseil communautaire nomme Mme TALABOT, secrétaire de séance. \* **P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent**  
Le procès-verbal du 8 avril 2021 est adopté à l'unanimité.



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2021/097

**OBJET : ACHAT DE MOYENS DE SURVEILLANCE DES  
ZONES INCENDIÉES**

**Vu** les statuts de la CCM et notamment son article 3-3-5 portant sur la politique publique d'incendie et de secours,

**Vu** le règlement interdépartemental de protection de la forêt contre les incendies approuvé par arrêté préfectoral en date du 20 avril 2016,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Considérant** la démarche de réflexion en cours sur la gestion des risques naturels et la gestion de crise,

**Considérant** les premières rencontres avec les acteurs intervenant sur le risque incendie (SDIS, Communes, DFCI, Gendarmeries...) qui ont fait ressentir la nécessité de renforcer les équipements et de les mutualiser à l'échelle intercommunale afin d'assurer la garde du feu,

**Considérant** l'avis favorable du Bureau,

## EXPOSE

Après concertation et étude du descriptif technique des matériels établi par l'Agence Régionale de Défense des Forêts Contre l'Incendie (ARDFCI), il convient de mandater l'ARDFCI pour accompagner la CCM pour la commande d'une cuve de 500 litres pour véhicule léger, adaptée aux spécificités de la surveillance des zones incendiées, selon les modalités financières détaillées ci-après.

L'ARDFCI constituera un dossier pour le compte de la Communauté de communes de Montesquieu et procédera à la commande du matériel pour un montant estimatif total 8 000,00 € HT. Cette opération fait l'objet d'une subvention de 80 % du montant total HT.

### Achat d'une cuve de 500 litres sur prise de force :

Coût estimatif du matériel : 8 000 € HT

Coût frais de suivi : 560 € HT

**Coût total estimatif : 8 560 € HT**

### ***Le Conseil Communautaire à l'unanimité :***

- Donne mandat à l'ARDFCI dans le cadre d'un programme régional de commander pour le compte de la Communauté de communes de Montesquieu une cuve de 500 litres,
- Mandate l'ARDFCI pour constituer et dépose un dossier en vue d'obtenir toutes les subventions possibles,
- Autorise le Président à mener toutes les actions nécessaires et utiles à la présente délibération,
- Prévoit les crédits nécessaires au budget afférent.

Fait à Martillac, le 8 juillet 2021

**Le Président de la CCM**

Bernard FATH

*Document signé électroniquement*

